

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais

Extrait du registre des délibérations



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 décembre 2024

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la communauté de communes du Vexin-Thelle – 6 rue Bertinot JUEL à CHAUMONT-EN-VEXIN, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20
Membres présents : 16
Membres votants : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BARREAU, CORNU, DELON, DESMELIERS, DUPUY, FONDRILLE, FRIGIOTTI, GERNEZ, GIMENEZ, LE CHATTON, LELEU, MARIE, METZGER (suppléant à la CCVT), MORIN, STEINMAYER, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT).

Étaient excusés Messieurs :

BLOUIN (pouvoir à Monsieur DELON), LAROCHE.

Étaient absents Madame et Messieurs :

ARVIN-BEROD, DHOET, LUSSIER, PINEL.

Monsieur Geoffrey LELEU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Syndical du SMCNV du 12 décembre 2024,

DELIBERATION N°20241212_03

Objet : Nouveaux tarifs.

Le président rappelle que le Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion du Centre Nautique du Vexin a confié la gestion et l'exploitation de son centre aquatique dénommé AQUAVEXIN, situé au 129 rue nationale à Trie Château 60590, à la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, via sa filiale dédiée à cette exploitation, la SAS AQUAVEXIN.

Le président indique que la société Aquavexin a sollicité le SMCNV afin de modifier la grille tarifaire en y supprimant et incluant de nouveaux tarifs.

Vu la nouvelle grille tarifaire ci-jointe (annexe 6 du contrat de base).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la modification des offres proposées.

Fait et délibéré à Chaumont-en-Vexin

Le 12 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Geoffrey LELEU



Le président,
Bertrand GERNEZ



